



FORMATIONS LINGUISTIQUES (60 HEURES)

COLLEGE ANNE FRANK - 112 rue Adolphe Pajeaud - 92160 ANTONY

Année scolaire 2018 - 2019

DOSSIER D'INSCRIPTION

Le dossier d'inscription, accompagné de votre règlement et d'une copie de la carte de quotient familial délivrée par la Ville d'Antony (voir page 3), est à déposer lors des journées d'inscription des 17 et 18 septembre 2018 ou à transmettre au plus tard le 24 septembre 2018 au Greta des Hauts-de-Seine.

Madame Monsieur	
Nom:	
Prénom :	
Date de Naissance :	Lieu de naissance :
Profession:	
Adresse:	
Code Postal :lIII	Ville:
Téléphone fixe : IIIII	Portable : IIII
Adresse électronique :	@
Informations complémentaires pour les c	ours de français langue étrangère (FLE)
Pour constituer des groupes homogènes en Fran questions s	
Pays où la scolarité a été effectuée :	
Niveau de scolarité dans le pays d'origine :	
Date d'arrivée en France :	J/MM/AAAA)

CHOIX DU OU DES COURS DE LANGUES

Les cours de langues auront lieu <u>au collège Anne Frank à Antony de 19h à 21h, soit 2 heures par semaine</u>.

Sous réserve de modifications et d'un nombre suffisant de candidats.

A cocher :	Langue	Niveaux	Jour
		1	Lundi
	☐ Anglais*	2	Mardi
		3	Mardi
		4	Lundi
П	Français Langue Etrangère (FLE)*	1	Lundi
		2	Mardi
	Allemand	-	Lundi
	Espagnol	-	Mardi
	Italien	-	Lundi

^{*} tests obligatoires pour déterminer le niveau linguistique de chaque auditeur

Les cours débuteront le 24 ou 25 septembre 2018 à 19 heures, selon la langue choisie et le groupe de niveau. La fin des cours est prévue le mardi 11 juin 2019. Cette date pourra être décalée de 15 jours au plus s'il y a besoin de rattraper des cours supprimés durant l'année.

JOURNEES D'INSCRIPTIONS ET DE TESTS

Les inscriptions et tests de niveau nécessaires à la constitution des groupes sont programmés au Collège Anne Frank de 18 heures à 21 heures :

- le lundi 17 septembre 2018 pour l'Anglais, le FLE, l'Allemand, l'Italien
- le mardi 18 septembre 2018 pour l'Anglais, le FLE et l'Espagnol.

Votre présence est <u>obligatoire</u> à l'une de ces deux soirées, <u>même en cas de réinscription</u>. Merci de vous présenter selon le jour indiqué.

FRAIS D'INSCRIPTION ET CHEQUE DE RESERVATION

Le montant des frais d'inscription dépend de votre lieu de résidence et, pour les habitants d'Antony, de votre quotient familial. A défaut, le tarif correspondant au quotient 7 sera appliqué.

Si vous ne connaissez pas votre quotient familial ou que votre demande de carte est en cours au moment de votre inscription, un chèque de réservation de 50€ devra être joint à votre dossier, à valoir sur les frais définitifs qui seront calculés à réception de votre carte.

Les frais d'inscription, y compris le chèque de réservation de 50€, ne sont pas remboursables en cas d'abandon en cours d'année, quelle qu'en soit la date, sauf mutation professionnelle induisant un changement de résidence (sur justificatif).

Quotient familial	Tarifs
1/2	80€
3/4	130 €
5/6	190 €
7	318€
Hors commune	318€
Salariés dans le cadre d'un plan de formation	620€

Informations sur les modalités de règlement :

- Le règlement s'effectue par chèque(s)à l'ordre de l'agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine.
- Demi-tarif à partir du deuxième cours dans une autre langue.
- Règlements en 3 fois : vous avez la possibilité d'acquitter les frais d'inscription en 3 fois, sans frais. Pour cela, merci de joindre 3 chèques datés du jour d'envoi avec votre dossier d'inscription. Les chèques seront encaissés en octobre, décembre et février.

Plan de formation: si votre entreprise prend en charge les frais d'inscription dans le cadre d'un plan de formation, merci de vous rapprocher de Mme Samia GUENOUNE au 01 46 99 92 92 ou à samia.guenoune@ac-versailles.fr.

LA CARTE DE QUOTIENT FAMILIAL

Pour compléter votre inscription et déterminer votre tarif, vous devez impérativement joindre une copie de votre carte de quotient familial au dossier d'inscription. Celle-ci est délivrée par le service de la Régie Centrale de l'Hôtel de Ville d'Antony sur présentation de l'ensemble des pièces suivantes :

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Le dernier avis d'imposition sur les revenus,
- Un justificatif de versement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou un relevé bancaire justifiant des versements CAF.
- Pour les personnes hébergées, une attestation d'hébergement sur l'honneur de la part de la personne qui héberge, accompagnée d'une copie de sa pièce d'identité, devra également être fournie.

Une démarche en ligne sur **www.espace-citoyens.net/ville-antony/espace-citoyens** vous permet d'obtenir votre carte de quotient. Plus de renseignements à la Mairie d'Antony au 01 40 96 73 32 / 73 27 / 71 36.

COURS D'ESSAI et CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Vous bénéficiez d'un cours d'essai gratuit avant de confirmer votre inscription. Il vous suffit pour cela de compléter le coupon d'essai joint au dossier d'inscription et de le remettre au formateur lors du cours d'essai. Ce coupon, valable pour <u>un seul cours</u>, doit être utilisé le lundi 24 ou le mardi 25 septembre 2018. Il ne sera plus valable au delà.

<u>Une fois le cours d'essai effectué</u>, vous devrez **confirmer votre inscription pour obtenir l'accès aux cours suivants**, en transmettant au GRETA sous 8 jours ouvrables votre Dossier d'inscription complété et signé, accompagné du règlement de vos frais d'inscription.

Rappel : si vous n'avez pas encore votre carte de quotient familial au moment des inscriptions, merci d'établir un chèque de réservation de 50€ à valoir sur les frais définitifs qui seront calculés à réception de votre carte.

Je soussigné(e), M./Mme (barrer la mention inutile)			
Fait à	., le	/	. / 2018
Signature du (de la) stagiaire :			

Le dossier d'inscription, accompagné de votre règlement et d'une copie de la carte de quotient familial délivrée par la Ville d'Antony, sont :

- à déposer lors des journées d'inscription des 17 et 18 septembre 2018
- ou à transmettre au plus tard le 24 septembre 2018 à l'adresse suivante :

GRETA DES HAUTS-DE-SEINE – Secteur Langues 41 rue des trois Fontanot 92000 NANTERRE

CONTACT: Tél: 01.46.99.92.92 - E-mail: samia.guenoune@ac-versailles.fr

Attention : une fois le cours d'essai effectué, l'accès aux cours est conditionné au dépôt du dossier d'inscription complet accompagné de son règlement ou d'un chèque de réservation de 50€.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION DU GRETA 92

Dossier d'inscription reçu le : Positionnement du stagiaire après		Dossier: Complet	Incomplet (voir observations)
Choix 1 : Choix 2 : Pièces jointes au dossier :		Observations :	
Carte de Quotient Familial Règlement			
REGLEMENT:			
Quotient Familial :	Mode de règlement : □ cl Montant total : € Paiement en 1 fois □ Echéance(s) : 2 fois □ 3		Date ://20





FORMATIONS LINGUISTIQUES (60 HEURES)

COLLEGE ANNE FRANK - 112 rue Adolphe Pajeaud - 92 160 ANTONY

Année scolaire 2018 - 2019

COUPON D'ESSAI

Bon pour un seul cours valable le 24 ou le 25 sept. 2018

A remettre au formateur ou à la formatrice lors du cours d'essai.

Attention : pour poursuivre les cours, vous devrez avoir complété le dossier d'inscription, l'avoir remis au Greta avec votre règlement et la photocopie de votre carte de quotient familial.

A compléter par le stagiaire :
NOM:
PRENOM:
Partie réservée au GRETA
Faitle Teseivee au GRETA
Coupon utilisé le : 🔲 lundi 24 sept. 🔲 mardi 25 sept.

Signature du formateur / de la formatrice :





FORMATIONS LINGUISTIQUES (60 HEURES)

COLLEGE ANNE FRANK - 112 rue Adolphe Pajeaud - 92 160 ANTONY

Année scolaire 2018– 2019

Document à conserver par le stagiaire

La municipalité d'Antony a confié la mise en œuvre des cours de langue pour adultes au GRETA des Hauts-de-Seine, organisme de formation continue de l'Éducation Nationale.

Les cours ont lieu au collège Anne Frank, les lundis et mardis soir de 19 à 21 heures, durant l'année scolaire, dans les disciplines suivantes : Anglais (4 niveaux différents), Allemand, Espagnol, Italien et Français Langue Etrangère (FLE - 2 niveaux différents).

Le calendrier de la formation est le suivant :

- **17 et 18 septembre 2018**, de 18h à 21 heures : journées d'inscription pour toutes les langues (le lundi 11 septembre pour l'Anglais, le FLE, l'Allemand, l'Italien et le mardi 12 septembre pour l'Anglais, le FLE et l'Espagnol) et tests de niveau en Anglais et FLE afin d'établir le niveau de chacun et de constituer des groupes homogènes dans ces deux langues
- **21 septembre 2018**: affichage des groupes dans chaque langue au Collège Anne Frank et sur le site du Greta http://www.greta-92.fr
- 24 ou 25 septembre 2018 (19 heures) : début des cours, selon la langue choisie et le groupe de niveau
- 8 octobre 2018 : date limite de règlement en cas de versement d'un chèque de réservation uniquement.
- **11 juin 2019** : fin des cours. Cette date pourra être décalée de 15 jours au plus s'il y a besoin de rattraper des cours supprimés durant l'année.

Merci de noter qu'aucun cours n'aura lieu durant les vacances scolaires de la zone C.

Déroulement des cours :

Une <u>feuille d'émargement</u> sera à disposition des stagiaires qui ne devront pas oublier de la signer à chaque cours. Je vous demande de bien vouloir vous soumettre aux vérifications d'identité, de bien noter que les portes de l'établissement seront fermées à 19 h 30 et ne seront ré-ouvertes qu'à la fin des cours.

Inscriptions:

<u>Aucune inscription ne sera validée sans le règlement.</u> Vous pouvez prétendre (uniquement pour les habitants d'Antony) à une réduction tarifaire en établissant votre carte de quotient familial auprès de l'hôtel ville d'Antony.

Le dossier d'inscription complet est à déposer au collège lors des journées d'inscription ou à transmettre par voie postale au :

GRETA des Hauts-de-Seine – Secteur Langues - 41 rue des Trois Fontanot 92000 NANTERRE Tél 01.46.99.92.92

Il comprendra obligatoirement :

- Un dossier d'inscription,
- Le règlement sous la forme d'un ou trois <u>chèques bancaires ou postaux</u> (à l'ordre de l'agent comptable du GRETA des Hauts-de-Seine),
- ❖ La photocopie de la carte du <u>quotient familial</u> à demander auprès de la Mairie d'Antony.

Nota bene : possibilité de régler en 3 fois maximum en libellant les chèques à la date de l'envoi. Le dernier chèque sera encaissé au plus tard en février 2019.